Grisy-les-Plâtres
Commune du Vexin français

Plan d’actions municipales 2014-2020

Avec l’objectif de décliner la promesse de foi faite aux électeurs, en mars 2014, en fixant un travail municipal de fond tout au long de la mandature, complémentaire de celui de la vie courante, les membres du conseil municipal ont voté leur plan d’actions municipales 2014-2020, le 03 juin 2014.

Le plan d’actions repose sur les principes suivants :

- donner aux Gisyliens et Grisyliennes un service municipal au plus près de leurs préoccupations, sous couvert de l’intérêt général,
- respecter l’équilibre financier actuel du budget communal et chercher des gains communaux,
- fixer un objectif pour chacune des actions,
- traiter conformément au plan local d’urbanisme les actions y faisant référence.

Quatorze actions ont été retenues par les membres du conseil municipal; chacune d'entre elles est conduite par un pilote et des équipiers intéressés par le sujet.

Documents
Le plan d'actions
Répartition et pilotage des actions du plan
Point d'étape du plan 2014-2020 au 24 juin 2015